

FICHE SYNDICALE

**ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS D'EPS
PAR PROMOTION INTERNE AU 1/9^e**

N O M

Décret 1980

SEXE (1): M F

NÉ(E) LE

PRÉ N O M

N O M D E N A I S S A N C E

Êtes-vous syndiqué(e) OUI NON

Adresse Email :

ADRESSE PERSONNELLE :

VILLE : CODE POSTAL : TÉL :

VOUS ÊTES EN POSTE (1)

CLG	LYCÉE	LP	EREA	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Vous devez renvoyer votre fiche syndicale à la SECTION ACADÉMIQUE SNEP-FSU
COM	DÉTACHÉ FRANCE	DÉTACHÉ ÉTRANGER	UNSS FNSU	Vous devez renvoyer votre fiche syndicale au SNEP-FSU NATIONAL : 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris	

VOTRE AFFECTATION PRÉCISE

CATÉGORIE (1)

AE	CE	PEGC	AUTRE
----	----	------	-------

REPLIR AVEC PRÉCISION		INDIQUEZ VOS POINTS	NE RIEN INSCRIRE	
			MEN OU RECTORAT	SNEP
CLASSE NORMALE : Échelon acquis au 31/08/2017 : Date de passage <input type="text"/>				
10 points par échelon : x 10 = <input type="text"/> +1 point par année d'ancienneté dans le 11 ^e (max. 5 pts) <input type="checkbox"/>				
HORS CLASSE : Échelon acquis au 31/08/2017 : Date de passage <input type="text"/>				
60 points + 10 points par échelon H.C. <input type="text"/> +1 point par année d'ancienneté dans le 6 ^e (max. 5 pts) <input type="checkbox"/> ou si 5 ^e échelon 1 point par année (max. 5 pts) <input type="checkbox"/>				
CLASSE EXCEPTIONNELLE : 125 points				
NOTATION arrêtée au 31 août 2016 <input type="text"/> sur 100 : (2)				
NOTATION arrêtée au 31 août 2016				
<input type="checkbox"/> ADMINISTRATIVE sur 40 : <input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/> PÉDAGOGIQUE sur 60 : <input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/> - NOTE RECTEUR <input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/> - NOTE RECTEUR (3) POUR				
<input type="checkbox"/> - ENSEIGNEMENT DIFFICILE				
<input type="checkbox"/> - OU FONCTION SPÉCIFIQUE				
EXERCICE EDUCATION PRIORITAIRE (4 points à partir de la 3 ^e année + 2 points chaque année suivante dans la limite de 10 points) EXERCICE en REP+ au 31 août 2018 (6 points à partir de la 3 ^e année + 3 points chaque année suivante dans la limite de 15 points) OUI, depuis le				
FONCTIONS SPÉCIFIQUES (joindre dossier succinct) DIPLÔMES ET TITRES (4)				
1) Niveau professionnel acquis au 31/10/2017				
NON CUMULABLES	Bi-admissibilité à l'agrégation	100		
	Admissibilité à l'agrégation	90		
	2 admissibilités au CAPEPS ou 2 fois la moyenne avant 1979	85		
	Admissibilité au CAPEPS (ou moyenne avant 1979)	80		
	DEA STAPS	80		
	Maîtrise STAPS	75		
	Licence STAPS ou P2B	70		
	PA3	50		
DEUG STAPS ou P2A	45			
P 1	35			
2) Titres et diplômes acquis au 31/10/2017				
NON CUMULABLES	Licence autre que STAPS	10		
	Maîtrise autre que STAPS	20		
	DES ou DEA ou DESS	30		
	Diplôme de l'INSEP ou de l'ENSEP	30		
	Doctorat de 3e cycle, doctorat d'Etat ou doctorat institué par la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984	30		
TOTAL				

(1) Mettre une croix dans la (les) case(s) vous concernant.
 (2) Suivant le système de notation.
 (3) Ne pas remplir, vous ne connaissez pas votre note.
 (4) Seul cumul possible : le niveau professionnel le plus élevé avec le titre ou diplôme le plus élevé.

Autorisation CNIL :

J'accepte de fournir au SNEP-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNEP-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris ou à ma section académique.

Date : Signature :

Joindre 1 enveloppe à votre adresse personnelle et 2 timbres au tarif en vigueur